



A Paris, le 06 janvier 2026

## Appel à adhésion 2026 : Agir ensemble pour nos territoires viticoles

Monsieur le Président,

Depuis plus de 25 ans, l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV) fédère les territoires viticoles au travers d'un réseau national de plusieurs centaines d'élus engagés. Transcendant les frontières politiques et géographiques, l'ANEV agit au quotidien pour promouvoir, défendre et accompagner nos vignobles et nos vignerons face aux nombreux défis auxquels ils sont confrontés.

JEAN-FRANÇOIS  
PORTARRIEU

CHRISTIAN KLINGER

VINCENT LEGLANTIER

Ces actions sont possibles grâce à vous, élus des territoires viticoles, qui aidez l'ANEV à se développer et représenter au mieux les intérêts généraux de la vigne et du vin, à un moment où les défis sont nombreux pour nos territoires viticoles : climatiques, environnementaux, économiques, sociétaux, etc.

*DEPUTE DE LA  
HAUTE-GARONNE*

*SENATEUR DU  
HAUT-RHIN*

*CONSEILLER  
MUNICIPAL DE  
SEZANNE*

*COPRESIDENTS ET  
SECRETAIRE GENERAL  
DE L'ASSOCIATION  
NATIONALE DES ELUS  
DE LA VIGNE ET DU VIN*

### Pourquoi continuer à soutenir l'ANEV ?

- Un **réseau national unique**, pour échanger et mutualiser les solutions face aux défis spécifiques des territoires viticoles.
- Des **actions de terrain concrètes**, avec des initiatives adaptées à vos besoins locaux.
- Une **information régulière et stratégique**, pour vous tenir informé des évolutions réglementaires, des projets en cours et des opportunités pour vos territoires.
- **L'accompagnement de notre équipe**, et notamment de notre directeur, mobilisé pour répondre à vos préoccupations spécifiques.

### Votre soutien fait la différence.

Pour poursuivre cette dynamique et renforcer notre impact collectif, nous avons besoin de votre adhésion. En tant qu'adhérent, vous contribuez directement au rayonnement de nos territoires viticoles et à la pérennité d'un secteur vital pour nos communes.

Nous serions ravis de pouvoir continuer à compter sur votre soutien, et vous adressons à cette fin la cotisation 2026 pour adhérer à notre association :

**COTISATION 2026 : 1.200 €**

Restant à votre écoute et à votre disposition, nous vous saurions gré, Monsieur le Président, d'accepter nos respectueuses salutations.

Jean-François PORTARRIEU

Christian KLINGER

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20260216-DL2026-0027-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2026  
Date de réception préfecture : 23/02/2026

Vincent LEGLANTIER



ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS  
DE LA VIGNE ET DU VIN



**anev**

LES ÉLUS DE LA  
VIGNE ET DU VIN

[WWW.ELUSDUVIN.ORG](http://www.elusduvin.org)

DEPUIS PLUS DE 25 ANS,  
L'ANEV AUX CÔTÉS DES ELUS  
DES TERRITOIRES VITICOLES



**anev**

LES ÉLUS DE LA  
VIGNE ET DU VIN

# A propos de l'ANEV

## Au service des élus depuis

*Depuis plus de 25 ans, déjà, l'ANEV fédère les territoires viticoles au travers d'un réseau national composé de plusieurs centaines d'élus.*

*Au-delà des frontières politiques et géographiques, elle se mobilise avec succès pour promouvoir et défendre les territoires viticoles.*

*L'ANEV se positionne comme un espace privilégié pour laisser s'exprimer et représenter les enjeux des territoires viticoles auprès des pouvoirs publics.*

1999

A l'occasion d'un échange avec une vingtaine de parlementaires à la fin des années 90, Michel Grégoire, alors député de la Drôme, mais aussi - et le détail est important - technicien agricole, déplorait l'absence d'un réseau d'élus dédié à la représentation des enjeux des territoires viticoles.

C'est alors sur le modèle des associations d'élus existantes pour servir les intérêts des territoires, comme l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM) ou l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), que ces élus ont décidé de fonder, le 15 juin 1999 :

**l'Association Nationale des Élus de  
la Vigne et du Vin**



**anev**

LES ÉLUS DE LA  
VIGNE ET DU VIN

# Les missions de l'ANEV



**Exprimer et représenter** les enjeux des territoires viticoles auprès des pouvoirs publics



**Favoriser** la concertation, l'échange et le dialogue entre les élus de la vigne et du vin



**Promouvoir** le dynamisme de la viticulture, de ses terroirs et de ses territoires



**Informier** les collectivités des politiques publiques mises en œuvre par l'Etat et l'Union Européenne

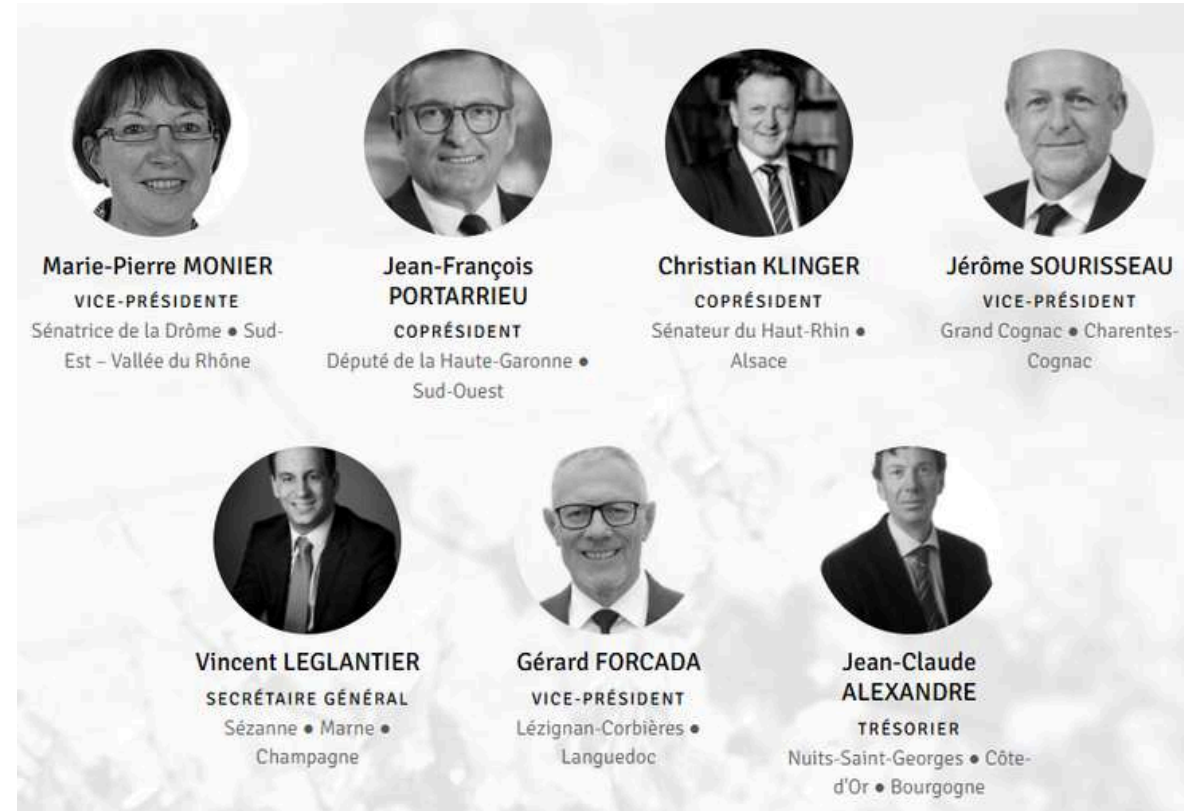




**anev**  
LES ÉLUS DE LA  
VIGNE ET DU VIN

**Les membres du  
bureau**

# L'ORGANIGRAMME



**Les membres du Conseil  
d'administration**



## Conseil d'Administration :

Mandat de 4 ans (2022 – 2026)

24 membres :

- 12 parlementaires : 6 députés + 6 sénateurs
- 12 représentants des collectivités territoriale, dont 1 représentant des départements et 1 représentant des régions

## Bureau :

- 2 co-présidents (un député et un sénateur),
- 3 vice-présidents dont un représentant des collectivités territoriales,
- 1 secrétaire général
- 1 trésorier





**anev**  
LES ÉLUS DE LA  
VIGNE ET DU VIN

# Le Colloque annuel de l'ANEV

L'ANEV organise chaque année un colloque sur une thématique importante de nos territoires viticoles.  
*Un espace de dialogue et de réflexion destiné aux décideurs locaux*

## Edition 2024

**“La viticulture face aux défis du changement climatique et de l'urbanisation”**

L'ANEV a organisé son colloque 2024 le 7 novembre au Palais du Luxembourg.

Experts, élus et universitaires se sont réunis pour échanger sur les enjeux environnementaux et législatifs qui façonnent l'avenir de nos territoires viticoles et avancer des solutions concrètes en faveur de la préservation et du développement durable des vignobles.

## Edition 2025

**“L'œnotourisme : de la préservation à la valorisation, un levier pour fédérer les territoires viticoles”**

Organisée le 7 novembre 2025 à Toulouse, avec le soutien de la Ville et de l'Interprofession des Vins du Sud-Ouest (IVSO), cette journée a réuni élus, experts, chercheurs et acteurs de la filière venus de toute la France et d'Europe, pour échanger sur les enjeux de l'œnotourisme.

**Rendez-vous pour la prochaine édition en 2026 ! Restez informés !**



# 2025

## LE PRIX NATIONAL DE LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE VITICOLE

L'ANEV remet depuis 2007 le **Prix national de la Préservation du Patrimoine viticole (PPPV)**, pour soutenir les initiatives et projets déployés localement dans le but de défendre et promouvoir la culture de la vigne, du vin et de sa culture au sein des territoires.

Face à la diversité croissante des candidatures et à la nécessité de récompenser des projets aux dimensions et aux moyens variés, **le Prix National de la Préservation du Patrimoine Viticole a évolué en 2025** : Trois catégories de collectivités sont désormais distinguées, en fonction de leur taille, afin de mieux représenter l'ensemble des initiatives soumises. Un **prix spécial Coup de Coeur du Jury** peut également être decerné pour une candidature témoignant d'une forte implication communautaire.

### Comment participer ?

**Toutes les collectivités territoriales** ayant réalisé ou soutenu un **projet relatif à la vigne ou au vin, d'ordre éducatif, environnemental ou oenotouristique**, ayant valeur d'exemple et de reproductibilité par d'autres structures peuvent participer.

Les dossiers de candidature, sous format libre, sont à envoyer par voie électronique du **15 avril 2026 jusqu'au 31 juillet 2026** à l'adresse :

[pppv@elusduvin.org](mailto:pppv@elusduvin.org)

L'annonce du Lauréat du Prix national de la Préservation du Patrimoine viticole aura lieu à l'automne 2026, et le trophée sera remis officiellement au Lauréat lors d'un événement organisé sur son territoire en début d'année 2027.





## Ils ont été lauréats du PPPV

### 2025

- **Commune de Gevrey-Chambertin** : pour sa politique globale "Terroir en héritage : la vigne à Gevrey-Chambertin"
- **Commune d'Épernay**, pour son exposition itinérante "Vignes en Champagne : innovations et encépagement, une épopée collective"
- **CA de Grand-Cognac**, pour Le Ban de la Distillation

### 2024

- **Dijon**, pour la rénovation de l'Hotel Bouchu dit d'Esterno, nouveau siège de l'OIV

### 2023

- **Région Bourgogne-Franche-Comté**, pour les trois sites de Chablis (89), Beaune (21) et Mâcon (71) de la Cité des Climats et vins de Bourgogne

### 2022

- **Commune d'Épernay (51)** pour le Musée du Vin de Champagne et d'Archéologie Régionale et CC de la Grande Vallée de la Marne pour le Centre d'Interprétation sensorielle Pressoria

### 2021

**Commune de Portel-des-Corbières (11)** pour La Vigne de l'Ecole

## CANDIDATEZ AU PRIX NATIONAL DE LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE VITICOLE (PPPV)

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA VIGNE ET DU VIN



### EDITION 2026

L'ANEV REMET DEPUIS PLUS DE 15 ANS LE PPPV AFIN D'ENCOURAGER LA PROMOTION ET LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL LIÉ À LA VIGNE ET AU VIN.

**CANDIDATEZ DU 15 AVRIL AU 31 JUILLET 2026**

TROIS CATÉGORIES DE COLLECTIVITÉS DISTINGUÉES AFIN DE TOUJOURS MIEUX REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DES INITIATIVES SOUMISES.



# LE DEVELOPPEMENT D'OUTILS AU SERVICE DES ELUS

## Une newsletter modernisée et ouverte à tous

- « La Feuille de Vigne » adopte un nouveau format plus ergonomique, avec des liens directs vers les articles du site pour une lecture simplifiée. Désormais accessible au grand public, elle peut être reçue par toute personne intéressée via un abonnement en ligne. L'ANEV encourage par ailleurs les retours de ses membres pour faire évoluer ce canal d'information.



Faites nous remonter vos thématiques et les besoins rencontrés sur vos territoires !

**Ensemble, donnons encore plus de poids à l'ANEV !**

## Un panorama réglementaire pour accompagner les élus

Face à un cadre législatif en constante évolution, l'ANEV propose désormais un récapitulatif mensuel des évolutions réglementaires affectant les territoires viticoles.

- **Une veille stratégique** : Chaque mois, l'ANEV identifie et analyse les nouvelles directives européennes, les modifications des normes locales et les projets de loi impactant la filière viticole.
- **Des synthèses claires et accessibles** : L'objectif est de fournir aux élus et aux professionnels une lecture simplifiée et pragmatique des changements réglementaires, afin qu'ils puissent anticiper leurs effets sur le terrain.

ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS  
DE LA VIGNE ET DU VIN



**anev**

LES ÉLUS DE LA  
VIGNE ET DU VIN



13 BIS AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET - 75007 PARIS

[WWW.ELUSDUVIN.ORG](http://WWW.ELUSDUVIN.ORG)

07 62 65 69 47

[CONTACT@ELUSDUVIN.ORG](mailto:CONTACT@ELUSDUVIN.ORG)